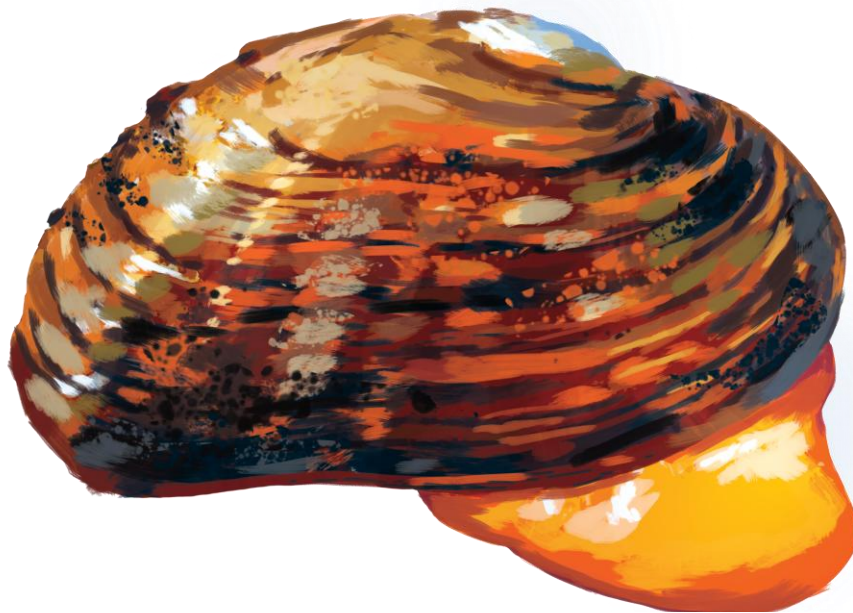


Rapport de progrès de la mise en œuvre du plan de
gestion pour

l'alasmidonte renflée (*Alasmidonta varicosa*) de 2018 à 2023



2026

Loi sur les espèces en péril
Série de rapports sur le plan de gestion

Canada

Référence recommandée :

Pêches et Océans Canada. 2026. Progrès de la mise en œuvre du plan de gestion pour l'alasmidonte renflée (*Alasmidonta varicosa*) de 2018 à 2023. Série de rapports sur les documents de rétablissement de la *Loi sur les espèces en péril*. Pêches et Océans Canada, Ottawa. iii + 12 p.

Pour obtenir des exemplaires du document de rétablissement ou de plus amples renseignements sur les espèces en péril, y compris le rapport de situation du Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (COSEPAC) et d'autres documents liés au rétablissement, veuillez consulter le [Registre public des espèces en péril](#).

Illustration de la couverture : Hicham Illoussamen

Also available in English under the title: Report on the Progress Towards the Implementation of the Management Plan for the Brook Floater (*Alasmidonta varicosa*) for the period 2018 to 2023.

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par la ministre des Pêches, 2026. Tous droits réservés.

ISBN 978-0-660-99893-0

N° de catalogue. En3-5/81-1-2026F-PDF

Le contenu, excluant les images, peut être utilisé sans autorisation à condition de citer correctement la source.

Préface

Conformément à la *Loi sur les espèces en péril* (L. C. 2002, ch. 29) (LEP), il incombe au(x) ministre(s) compétent(s) de produire un rapport sur la mise en œuvre des documents de rétablissement pour les espèces en péril. Ces documents comprennent des programmes de rétablissement, des plans d'action et des plans de gestion. Ces rapports doivent décrire la progression du rétablissement ou de la conservation¹ des espèces.

La ministre des Pêches est la ministre compétente pour les espèces aquatiques en péril. Pêches et des Océans Canada (MPO) a préparé ce document.

Les rapports sur les progrès de la mise en œuvre des documents de rétablissement contiennent, entre autres, le suivi des efforts collectifs déployés par la ministre compétente, les gouvernements provinciaux, les gouvernements territoriaux et les autres groupes impliqués dans la réalisation des actions contribuant au rétablissement et à la conservation des espèces en péril.

Le préambule de la LEP indique que le succès du rétablissement et de la conservation des espèces en péril dépend de l'engagement et de la coopération de plusieurs acteurs. Le MPO, ou tout autre partenaire, n'y arrivera pas seul. La population canadienne est donc invitée à mettre en œuvre les documents de rétablissement pour le bien des espèces en péril et de la société canadienne.

Remerciements

Ce document a été rédigé par les planificateurs du rétablissement au sein du MPO. Les progrès réalisés pour aider la conservation de l'espèce, tel que détaillés dans ce rapport, n'auraient pas pu l'être sans les partenariats et les contributions de plusieurs individus et organisations.

¹ Le terme « rétablissement » s'applique aux espèces inscrites aux termes de la LEP comme menacées, en voie de disparition ou disparues du pays. Pour ces espèces, le ministre compétent est tenu d'élaborer un programme de rétablissement et un ou plusieurs plans d'action. Le terme « conservation » s'applique aux espèces inscrites aux termes de la LEP comme préoccupantes. Pour ces espèces, le ministre compétent est tenu d'élaborer un plan de gestion.

Sommaire

Ce rapport résume les avancées réalisées par Pêches et Océans Canada (MPO) et ses partenaires dans la mise en œuvre du plan de gestion pour l'alasmidonte renflée de 2018 à 2023. Ceci inclut les progrès envers l'atteinte de l'objectif de gestion et des 4 stratégies générales du plan de gestion de l'alasmidonte renflée.

Le MPO et ses partenaires ont réussi à atteindre 1 indicateur de rendement et à partiellement atteindre 4 indicateurs de rendements sur les 5 établis dans le plan de gestion. L'indicateur de « la promotion de la sensibilisation et de l'intendance afin d'assurer la conservation de l'alasmidonte renflée et son habitat au Canada » a été atteint grâce à la création et au développement d'outils et d'initiatives de sensibilisation variés. Des travaux ont été effectués et sont encore en cours pour : favoriser la prise de conscience continue et la conformité aux règlements existants; réduire les menaces touchant l'espèce et son habitat; obtenir des connaissances sur le cycle de vie et les besoins en habitat de l'espèce; et mieux comprendre la dynamique et la répartition de la population. Bien que ces progrès soient notables, il reste encore du travail à faire pour pleinement atteindre ces indicateurs de rendement. Présentement, la viabilité de la population d'alasmidonte renflée et sa capacité à se maintenir d'elle-même aux emplacements actuellement connus demeurent incertaines.

Pour de plus amples informations sur le contenu de ce document, veuillez contacter le Programme des espèces en péril (DFO.GLFSARA-LEPGLF.MPO@dfo-mpo.gc.ca).

Table des matières

Préface.....	i
Remerciements	i
Sommaire.....	ii
Table des matières	iii
1 L'Alsmidonte renflée (<i>Alsmidonta varicosa</i>).....	1
1.1 Progrès accomplis vers l'atteinte des objectifs de gestion pour l'alsmidonte renflée.....	1
1.2 Lacunes et priorités futures pour l'alsmidonte renflée	8
2 Conclusion	9
3 Références.....	10

1 Alasmidonte renflée (*Alasmidonta varicosa*)

PRÉOCCUPANTE

Pêches et Océans Canada (MPO) et ses partenaires ont réalisé des progrès dans la mise en œuvre des mesures de conservation définies dans le « [Plan de gestion de l'alasmidonte renflée \(*Alasmidonta varicosa*\) au Canada](#) », grâce à des mesures prises entre mars 2018 et décembre 2023 pour soutenir la conservation de l'alasmidonte renflée. Le plan de gestion présente des renseignements détaillés sur l'espèce, les menaces qui pèsent sur elle, ses besoins, l'objectif de gestion, les stratégies générales et les mesures de conservation.



Crédit : Darlene Elward

Ce rapport sur les progrès de la mise en œuvre du plan de gestion fait partie d'une série de documents relatifs à cette espèce qui devraient être pris en considération ensemble, notamment le plan de gestion (MPO, 2018). Pour obtenir plus d'informations sur l'alasmidonte renflée, il est possible de consulter [son profil](#) dans le [Registre public de l'espèce en péril](#).

1.1 Progrès accomplis vers l'atteinte des objectifs de gestion pour l'alasmidonte renflée

L'objectif de gestion établit, dans la mesure du possible, les conditions nécessaires à la conservation de l'espèce. L'objectif de gestion pour l'alasmidonte renflée est le suivant :

- Maintenir une population viable et autonome d'alasmidonte renflée aux emplacements connus et nouvellement découverts au Canada (y compris les sites historiques, si l'espèce s'y rétablit naturellement).

Le plan de gestion propose 4 stratégies générales visant l'atteinte de l'objectif de gestion pour l'alasmidonte renflée. Au cours de la période visée par le rapport, le MPO et ses partenaires ont pris des mesures dans le cadre de chaque stratégie générale. Les principales réalisations sont décrites ci-dessous :

Stratégie générale 1 : protection – maintenir la qualité et la quantité de l'habitat connu de l'alasmidonte renflée

- La carte des espèces aquatiques en péril du Canada a été créée pour le public en 2019. Elle compile les données sur la répartition des espèces aquatiques inscrites en vertu de la *Loi sur les espèces en péril*, y compris l'aire de répartition de l'alasmidonte renflée au Nouveau-Brunswick et en Nouvelle-Écosse. De plus, la carte est affichée sur le site Web des espèces en péril du MPO ([Espèces aquatiques en péril](#)). Elle est donc accessible aux autorités de réglementation

municipales, provinciales et fédérales (MPO, 2025) afin que celles-ci prennent davantage en compte les espèces et leurs habitats lorsqu'elles examinent un projet.

- Par l'entremise de son propre plan de rétablissement de l'alamidonte renflée (*Alasmidonta varicosa*) en Nouvelle-Écosse (Nova Scotia Department of Natural Resources and Renewables, 2022), le gouvernement de la Nouvelle-Écosse a recensé tous les sites connus où l'alamidonte renflée a été observée dans la province comme habitat principal et a défini les activités susceptibles d'entraîner la destruction de cet habitat. Ce plan de rétablissement vise également à sensibiliser le public et les organismes provinciaux de la Nouvelle-Écosse à l'importance de promouvoir la conformité aux règlements afin de maintenir les sous-populations d'alamidonte renflée.
- Les gouvernements fédéral et provinciaux ont continué d'appliquer leurs lois et de mettre en œuvre leurs lignes directrices afin de protéger les habitats riverains et aquatiques importants de l'alamidonte renflée. Le gouvernement de la Nouvelle-Écosse a mis en application ses lois *Forests Act* (R.S.N.S. 1989, c. 179) et *Environment Act* (S.N.S. 1994-95, c. 1), tandis que le gouvernement du Nouveau-Brunswick a appliqué sa *Loi sur les terres et forêts de la Couronne* (S.N.B. 1980, ch. C-38). Les deux gouvernements provinciaux ont utilisé des lignes directrices techniques pour réduire les répercussions sur les habitats sensibles (gouvernement du Nouveau-Brunswick, 2015; gouvernement de la Nouvelle-Écosse, 2015). Au sein du gouvernement fédéral, le MPO applique la *Loi sur les pêches* modernisée (L.R.C. 1985, ch. F-14) afin de protéger tous les poissons et leurs habitats, avec les examens de projets et les autorisations intégrant des mesures d'évitement, d'atténuation et de compensation.

Stratégie générale 2 : Gestion – atténuer les menaces pesant sur l'alamidonte renflée et son habitat

- Le MPO a organisé 2 ateliers : l'atelier virtuel sur l'alamidonte renflée, tenu en janvier 2021, et l'atelier sur la mise en œuvre du rétablissement des moules d'eau douce tenu à Moncton les 8 et 9 novembre 2023. Des groupes autochtones, des organisations non gouvernementales de l'environnement (ONGE), des associations de bassins versants, le milieu universitaire et des autorités de réglementation fédérales et provinciales ont participé aux deux ateliers pour discuter des projets de conservation et d'intendance, des défis, des possibilités de collaboration, des lacunes dans les connaissances, de la recherche et de possibles projets.
- Il est essentiel de prévenir et d'atténuer la propagation des espèces envahissantes pour protéger l'alamidonte renflée et son habitat. Depuis 2018, le MPO et le Conseil canadien sur les espèces envahissantes ont mené une série d'activités pour sensibiliser le public aux espèces aquatiques envahissantes et promouvoir des activités visant à prévenir et à freiner leur propagation. Ces activités comprenaient les campagnes de sensibilisation du public « Lavez, videz et séchez » et « Ne les relâchez pas », l'installation et la promotion de stations de décontamination des bateaux, l'exploitation d'une station mobile de nettoyage

des bateaux, la création et la promotion d'outils de déclaration en ligne, l'établissement de réseaux de surveillance et l'élaboration d'évaluations des risques.

- Le Watershed and Aquatics Research and Monitoring Lab de l'Université du Nouveau-Brunswick collabore avec le ministère des Transports et de l'Infrastructure du Nouveau-Brunswick pour effectuer des relevés et des déplacements de moules d'eau douce avant le début des travaux de construction prévus dans l'eau. Des relevés ont été réalisés dans la rivière Magaguadavic, mais aucune alasmidonte renflée n'a été identifiée ou déplacée (New Brunswick Species-at-Risk Research Program, 2023).
- La Confederacy of Mainland Mi'kmaq, le Passamaquoddy Recognition Group et l'Association des bassins versants du Grand Kouchibouguac ont évalué les rivières où l'alasmidonte renflée est présente pour déterminer s'il y avait des problèmes de passage du poisson et de connectivité. Ils ont aussi élaboré des plans de restauration et effectué des travaux de restauration tout en tenant compte de l'alasmidonte renflée et de ses poissons-hôtes potentiels.

Stratégie générale 3 : recherche et surveillance – améliorer les connaissances sur l'alasmidonte renflée au Canada

- L'utilisation de l'ADN environnemental (ADNe) dans des échantillons d'eau est une méthode efficace et économique pour détecter la présence de l'alasmidonte renflée dans des rivières, des lacs et des estuaires et déterminer ses emplacements potentiels dans des bassins versants. Le MPO a conçu une méthode d'analyse optimale de l'ADN propre à l'espèce pour la détection à partir d'échantillons d'ADNe (LeBlanc *et al.*, 2021). Un protocole d'échantillonnage de l'ADNe a également été élaboré et validé par le MPO et ses partenaires (le North Shore Mi'kmaq Tribal Council - Anqotum Resource Management, l'Association des bassins versants du Grand Kouchibouguac, le Miramichi River Environmental Assessment Committee, l'Association du bassin versant de la baie de Shediac et l'Association des pêcheurs récréatifs du sud-est) afin d'appuyer les efforts de surveillance de l'alasmidonte renflée. La Cape Breton University a également mis au point des tests d'ADNe afin de fournir des outils supplémentaires pour analyser l'ADNe de l'alasmidonte renflée (Rawlings et White, 2022). Le MPO a testé la variabilité saisonnière de la détection de l'ADNe de l'alasmidonte renflée dans des sites au Nouveau-Brunswick, et a conclu que les taux de détection de l'ADNe étaient plus faibles lorsque la température de l'eau était inférieure à 10 °C (MPO, 2024).
- Une clé moléculaire a été élaborée pour faciliter l'identification des glochidies de moules d'eau douce sur les branchies des poissons échantillonnés (Ryan, 2022). Elle pourrait faciliter l'identification des espèces de poissons-hôtes de l'alasmidonte renflée et d'autres espèces de moules d'eau douce.
- Le MPO, le milieu universitaire, les organisations autochtones et les organisations environnementales ont procédé à l'échantillonnage et à l'analyse de l'eau pour l'ADNe de l'alasmidonte renflée dans l'ensemble des provinces

maritimes pour étudier la présence de l'espèce dans des sites nouveaux, connus et historiques (Hébert et Donelle, 2020; LeBlanc *et al.*, 2021; Gallant, 2022; Rawlings et White, 2022; Nova Scotia Salmon Association, 2023; Association des bassins versants du Grand Kouchibouguac, 2022, 2023, 2024), incluant certains des sites pour lesquels le rapport d'évaluation et de situation du COSEPAC sur l'alsmidonte renflée recommande une étude plus approfondie (COSEPAC, 2009). Chaque résultat d'ADNe a fourni de l'information sur la répartition de l'espèce au Canada.

- De nombreuses organisations ont grandement contribué à l'élargissement des connaissances sur l'abondance et la répartition de l'alsmidonte renflée dans l'ensemble du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Écosse (Hébert *et al.*, 2019; Hébert et Donelle, 2020; Elward et Thongboonmee, 2021; Biodrawiversity, 2022; Elward, 2022; Alliance du bassin versant Petitcodiac, 2023; Association des bassins versants du Grand Kouchibouguac, 2024). La Confederacy of Mainland Mi'kmaq a repéré l'alsmidonte renflée dans de nouveaux sites dans les rivières Stewiacke et Wallace où l'espèce n'avait pas été observée depuis 1975. Elle a aussi découvert l'une des plus grandes sous-populations d'alsmidonte renflée au Canada, sinon la plus grande, dans le bras est de la rivière St. Mary's (Lachance et MacDonald, 2020). L'Alliance du bassin versant Petitcodiac a effectué des relevés dans de nombreux sites abritant l'alsmidonte renflée et a découvert de nouveaux sites dans la rivière Petitcodiac, l'une des zones où l'on trouve les plus grandes concentrations d'alsmidonte renflée au Canada. Finalement, le programme Fort Folly Habitat Recovery a effectué des relevés dans d'autres sites de la rivière Petitcodiac et y a observé une abondance plus faible d'alsmidonte renflée.
- La Confederacy of Mainland Mi'kmaq a recueilli diverses données sur l'habitat et la qualité de l'eau des sites où l'alsmidonte renflée est présente, dans les rivières de la Nouvelle-Écosse (Lachance, 2021). Les données recueillies comprennent la turbidité qualitative de l'eau, la composition et la taille du substrat, la caractérisation dans l'eau, la caractérisation de l'utilisation des terres, la caractérisation de la végétation dans la zone riveraine, l'érosion, le couvert végétal et la présence d'espèces de poissons, s'il y a lieu.

Stratégie générale 4 : sensibilisation et communication – favoriser l'éducation et la sensibilisation à l'égard de l'alsmidonte renflée, et soutenir les efforts axés sur la conservation de l'espèce et de son habitat

- Le Musée du Nouveau-Brunswick et le Musée canadien de la nature, en partenariat avec le MPO, ont élaboré un guide de poche imperméable à utiliser sur le terrain et intitulé « Moules d'eau douce des provinces maritimes : Guide éclair » (offert en plusieurs langues : français, anglais, mi'kmaq et wolastoqey-peskotomuhkati; McAlpine *et al.*, 2021). Ce guide de terrain a été transmis à de nombreux partenaires et groupes dont les activités portent sur l'alsmidonte renflée et d'autres moules d'eau douce pour leur apprendre à identifier les espèces ainsi que les aider à effectuer des relevés ou d'autres travaux sur le terrain.

- En partenariat avec le MPO, le Musée du Nouveau-Brunswick a élaboré 3 collections de référence sur les moules d'eau douce accompagnées de guides en français et en anglais (Sollows et McAlpine, 2021). Ces collections de référence (figure 1) ont été prêtées à des partenaires et à des organisations pour faciliter la formation à l'identification, la production de relevés et l'accomplissement d'autres travaux sur le terrain.



Figure 1 : Collection de référence sur les moules d'eau douce créée par le Musée du Nouveau-Brunswick, en partenariat avec le MPO. Photo : Mary Sollows

- Le MPO a développé 4 mini-musées (2 en anglais et 2 en français) sur l'alsmidonte renflée. Deux d'entre eux incluent également de l'information sur la lampsile jaune (*Lampsilis cariosa*) et l'alsmidonte naine (*Alasmodonta heterodon*). Les mini-musées sont des expositions portatives et interactives. Ils comportent des vidéos éducatives utilisées par le MPO et des ONGE lors d'événements de sensibilisation publique afin d'éduquer le public à l'égard de l'alsmidonte renflée et de l'importance écologique des moules d'eau douce.
- Un total de 120 personnes ont profité d'une formation sur l'identification des moules d'eau douce dans le cadre de 7 ateliers en personne organisés par le MPO, le Musée du Nouveau-Brunswick, la Confederacy of Mainland Mi'kmaq, la Cape Breton University, l'Alliance du bassin versant Petitcodiac, l'Association des bassins versants du Grand Kouchibouguac, le Miramichi River Environmental Assessment Committee, la Première Nation de Kingsclear et le North Shore Mi'kmaq Tribal Council - Anqotum Resource Management. Ces ateliers d'identification renforcent les capacités à l'échelle régionale et locale afin que davantage de groupes et de personnes puissent participer aux activités de conservation de l'alsmidonte renflée, en particulier aux activités de surveillance, telles que les relevés. Ils suscitent un intérêt accru pour les projets d'intendance et de conservation de l'alsmidonte renflée et des moules d'eau douce, et de leur habitat.

- L'Association des bassins versants du Grand Kouchibouguac, le Miramichi River Environmental Assessment Committee, l'Association du bassin versant de la baie de Shediac et Passamaquoddy Recognition Group ont élaboré des documents de sensibilisation et établi des relations avec des associations et des clubs locaux de conducteurs de véhicules tout-terrain (VTT) afin de réduire le nombre de franchissements de cours d'eau pour les VTT et de sensibiliser davantage les conducteurs aux répercussions des franchissements de cours d'eau sur l'alasmidonte renflée et son habitat.
- Les groupes autochtones et les ONGE ont créé une vaste gamme de matériel de sensibilisation, y compris des dépliants, des affiches (Association du bassin versant de la baie de Shediac, 2018) et des vidéos sur YouTube (Association du bassin versant de la baie de Shediac, 2020) sur l'alasmidonte renflée et les moules d'eau douce, ainsi que des guides à l'intention des propriétaires riverains et des pratiques exemplaires de gestion pour les praticiens de l'agriculture et de la foresterie. Le North Shore Mi'kmaq Tribal Council - Anqotum Resource Management, l'Association des bassins versants du Grand Kouchibouguac, l'Alliance du bassin versant Petitcodiac, l'Association du bassin versant de la baie de Shediac et la Confederacy of Mainland Mi'kmaq ont organisé des événements éducatifs sur l'alasmidonte renflée et son habitat. Ces événements incluaient des journées de science citoyenne, des kiosques lors d'événements publics, l'élaboration et la prestation d'ateliers sur l'intendance pour les jeunes dans les communautés autochtones, des présentations dans les écoles, ainsi que des camps virtuels et en personne et des activités pour les enfants.

L'atteinte de l'objectif de gestion et des stratégies générales est mesurée selon des indicateurs de rendement. Le tableau 1 présente un aperçu des progrès réalisés par rapport aux indicateurs de rendement à la fin de la période visée par le rapport. La section « Lacunes et priorités futures » traite des objectifs qui, selon les indicateurs de rendement, ont été que partiellement atteints ou qui n'ont pas été atteints.

Tableau 1 : État des indicateurs de rendement pour l'alasmidonte renflée pour la période de 2018 à 2023.

Indicateur de rendement	État ²	Description des progrès
Des mesures ont été prises pour soutenir les activités de sensibilisation continue	Partiellement atteint, en cours	Les lignes directrices et les règlements provinciaux et fédéraux en matière de qualité de l'eau et de conservation de l'habitat sont continuellement mis en

² **Atteint** : L'indicateur de rendement démontre l'atteinte des objectifs, donc aucune autre action n'est nécessaire.

Atteint, en cours : L'indicateur de rendement démontre l'atteinte des objectifs, mais il y aura une poursuite des travaux et activités jusqu'à l'atteinte de l'ensemble des objectifs de population

Non atteint : L'indicateur de rendement indique que les objectifs n'ont pas été atteints et que les progrès réalisés sont insignifiants ou inexistant.

Partiellement atteint, en cours : L'indicateur de rendement indique que les objectifs n'ont pas été atteints, mais il y a eu quelques progrès (parfois des progrès importants).

Indicateur de rendement	État ²	Description des progrès
et la conformité aux règlements existants afin de maintenir la qualité et la quantité de l'habitat de l'alamidonte renflée.		œuvre. Des efforts supplémentaires sont nécessaires pour sensibiliser les organismes et les autorités de réglementation à l'importance de promouvoir le respect des règlements afin de maintenir les sous-populations d'alamidonte renflée au Nouveau-Brunswick et en Nouvelle-Écosse.
Des mesures ont été prises pour atténuer les menaces auxquelles sont exposés l'espèce et son habitat au Canada.	Partiellement atteint, en cours	Des groupes et des organisations ont élaboré et mis en œuvre des projets de conservation et d'intendance bénéfiques pour l'alamidonte renflée et son habitat. Des directives ont aussi été fournies pour améliorer ces projets et la collaboration. L'alamidonte renflée est prise en considération lorsque des modifications aux infrastructures existantes ou de nouvelles infrastructures de passage du poisson et de barrage sont proposées. Cependant, des efforts supplémentaires sont nécessaires afin de promouvoir les pratiques exemplaires auprès des praticiens de l'agriculture et de la foresterie ainsi que des promoteurs résidentiels dans l'aire de répartition de l'alamidonte renflée au Canada.
À l'appui des mesures de conservation de l'alamidonte renflée, des mesures ont été prises pour combler les lacunes dans les connaissances relativement aux priorités élevées et moyennes concernant la biologie de l'espèce et ses besoins en matière d'habitat.	Partiellement atteint, en cours	Des efforts ont été déployés pour récolter des données sur l'habitat et les paramètres de l'eau où vit l'alamidonte renflée. Toutefois les besoins en matière d'habitat et de qualité de l'eau pour cette espèce n'ont pas encore été déterminés. En effet, encore aucune donnée récoltée n'a permis de mieux comprendre les exigences du cycle biologique de l'alamidonte renflée au Canada, notamment l'identification des espèces de poissons-hôtes.

Indicateur de rendement	État ²	Description des progrès
Des mesures ont été prises pour améliorer les connaissances sur la dynamique de la population d'alsmidonte renflée et sa répartition.	Partiellement atteint, en cours	Les relevés visuels et les analyses de l'ADN environnemental dans des échantillons d'eau ont permis d'accroître considérablement nos connaissances sur la répartition de l'alsmidonte renflée. Toutefois, la dynamique de la population d'alsmidonte renflée au Canada n'est toujours pas bien étudiée ni comprise, et aucune stratégie n'a été élaborée pour surveiller périodiquement la population, par exemple en effectuant des relevés.
Des mesures ont été prises pour soutenir les activités de sensibilisation et d'intendance axées sur la conservation de l'alsmidonte renflée et de son habitat au Canada.	Atteint, en cours	Pêches et Océans Canada, des groupes autochtones et des organisations non gouvernementales de l'environnement ont déployé des efforts pour faire connaître l'alsmidonte renflée et ses besoins en matière de conservation dans les communautés locales et promouvoir les pratiques exemplaires de gestion auprès de divers publics cibles.

1.2 Lacunes et priorités futures

La prévention et l'atténuation des menaces pesant sur l'alsmidonte renflée et son habitat restent une priorité pour cette espèce afin d'améliorer sa protection. Les prochains travaux doivent inclure l'élaboration et la promotion de meilleures pratiques de gestion à mettre en œuvre par les praticiens de l'agriculture et de la foresterie ainsi que les promoteurs résidentiels dans les endroits où l'alsmidonte renflée est présente. Les efforts doivent se poursuivre pour empêcher la propagation des espèces envahissantes, notamment les moules zébrées qui ont été découvertes pour la première fois au Nouveau-Brunswick en 2023 et qui se rapprochent de plus en plus de l'endroit où vit l'alsmidonte renflée (MPO, 2023). En outre, la protection et la restauration des habitats de l'alsmidonte renflée, ainsi que des zones riveraines proches, augmenteront sa résilience face à divers effets des changements climatiques, tels que les sécheresses et les températures élevées de l'eau. Ces mesures sont essentielles pour la survie à long terme de l'alsmidonte renflée dans son habitat actuel.

Il est nécessaire d'intensifier les études et la surveillance afin de mieux comprendre la répartition de l'alsmidonte renflée, son abondance et son cycle biologique au Canada. L'échantillonnage de l'eau pour la détection de l'ADNe de l'alsmidonte renflée

continuera d'être utilisé comme un outil permettant d'orienter l'utilisation de protocoles semi-quantitatifs, tels que les relevés visuels chronométrés, pour la surveillance de la répartition et de l'occupation de l'espèce dans l'est du Canada. Des relevés qualitatifs sont également requis pour évaluer la structure selon l'âge de la population d'alasmidonte renflée dans les sites connus. Il demeure nécessaire d'élaborer une stratégie solide et axée sur les relevés qui utilise des protocoles quantitatifs normalisés pour surveiller périodiquement la dynamique de la population d'alasmidonte renflée au Canada. De plus, il est important d'effectuer des études afin de recueillir des informations sur les espèces de poissons-hôtes de l'alasmidonte renflée au Canada et sur ses besoins en matière d'habitat. Bien que la plupart des données probantes indiquent que l'alasmidonte renflée est un parasite généraliste, en ce sens qu'elle peut utiliser plusieurs hôtes lorsqu'elle est au stade larvaire, l'identification des poissons-hôtes les plus probables dans son aire de répartition canadienne aiderait les autorités de réglementation à gérer tout effet potentiel des ouvrages, entreprises et activités dans son aire de répartition.

Enfin, les efforts de sensibilisation et de communication déployés par de nombreux groupes méritent d'être salués, mais des mesures supplémentaires demeurent nécessaires. Les groupes cibles (propriétaires fonciers, résidents, utilisateurs de VTT, praticiens de l'agriculture et de la foresterie) devraient être sondés afin d'évaluer l'efficacité des efforts actuels en matière de sensibilisation et d'éducation visant à assurer la conservation de l'alasmidonte renflée et de son habitat, et d'améliorer la situation, le cas échéant.

2 Conclusion

Au cours de la période visée par le rapport, le MPO et ses partenaires ont réalisé des progrès dans la mise en œuvre des mesures de conservation définies dans le plan de gestion pour l'alasmidonte renflée. Un des 5 indicateurs de rendement a été atteint (promouvoir la sensibilisation et l'intendance afin d'assurer la conservation de l'alasmidonte renflée et son habitat au Canada). Les 4 autres indicateurs de rendement ont été partiellement atteints : promouvoir la prise de conscience continue à la conformité aux règlements existants, réduire des menaces à l'espèce et son habitat, obtenir des connaissances sur le cycle de vie et les besoins en habitat de l'espèce et mieux comprendre la dynamique et la répartition de la population.

Ainsi, il est difficile de déterminer à quel point l'objectif de gestion a été atteint, puisqu'il n'y a pas eu suffisamment d'évidences scientifiques pour démontrer la tendance de population d'alasmidonte renflée. Il doit donc être considéré comme n'étant pas encore atteint.

Le MPO demeure déterminé à assurer le rétablissement et la conservation de toutes les espèces aquatiques en péril. Le travail accompli jusqu'à présent constitue un pas important dans cette direction. Le MPO et ses partenaires continueront à travailler pour atteindre l'objectif en matière de gestion de l'alasmidonte renflée. Ils invitent toute personne intéressée à rejoindre l'initiative et à participer activement au processus.

3 Références

- Alliance du bassin versant Petitcodiac. 2023. [Freshwater mussel habitat stewardship in the Petitcodiac watershed through monitoring, outreach and habitat improvement: Report 2022-2023](#). 21 pp. (en anglais seulement).
- Association du bassin versant de la baie de Shediac. 2018. [Les moules d'eau douce - Essentielles à la santé de nos rivières](#). Affiche PDF. Consulté en mars 2025.
- Association du bassin versant de la baie de Shediac. 2020. [Les moules d'eau douce - Essentielles à la santé de nos rivières](#). Vidéo YouTube. Consulté en mars 2025.
- Biodrawversity LLC. 2022. Freshwater Mussel Survey in the St. Croix River for the Milltown Generating Station Decommissioning Project. Report submitted to the New Brunswick Power Corporation. 18 pp. (en anglais seulement).
- COSEPAC. 2009. [Évaluation et Rapport de situation du COSEPAC sur l'alasmidonte renflée *Alasmodonta varicosa* au Canada](#). Comité sur la situation des espèces en péril au Canada. Ottawa. vii + 94 p.
- Elward, D. et N. Thongboonmee. 2021. [Freshwater mussel habitat stewardship in the Petitcodiac watershed through monitoring, outreach and restoration activities: a summary of 2018-2020](#). Petitcodiac Watershed Alliance. 153 pp. (en anglais seulement).
- Elward, D. 2022. [Freshwater mussel habitat stewardship in the Petitcodiac watershed through monitoring, outreach and habitat improvement: a summary of 2021](#). Petitcodiac Watershed Alliance. 91 pp. (en anglais seulement).
- Gallant, M.G.O. 2022. Detection of Three Rare Freshwater Mussel Species across Prince Edward Island (Canada) using Environmental DNA and Citizen Science. Undergraduate Honours thesis, University of Prince Edward Island, Charlottetown, Prince Edward Island. 66 pp. (en anglais seulement).
- Gouvernement du Nouveau-Brunswick. 2012. Ministère de l'Environnement et gouvernement locaux. [Directives techniques de la modification des cours d'eau et des terres humides](#). 137 pp.
- Government of Nova Scotia. 2015. [Guide to Altering Watercourses](#). 62 pp. (en anglais seulement).
- Association des bassins versants du Grand Kouchibouguac. 2022. [2021-2022 Activity Report](#). 52 pp. (en anglais seulement).

- Association des bassins versants du Grand Kouchibouguac. 2023. [2022-2023 Activity Report](#). 67 pp. (en anglais seulement).
- Association des bassins versants du Grand Kouchibouguac. 2024. [2023-2024 Activity Report](#). 81 pp. (en anglais seulement).
- Hébert, J., R. Donelle et R. Leblanc. 2019. [Identifying Habitat of the Brook Floater \(*Alasmidonta varicosa*\) in the Shediac Bay Watershed](#). Association du bassin versant de la baie de Shediac. 83 pp. (en anglais seulement).
- Hébert, J. et R. Donelle. 2020. [Identifying Habitat of the Brook Floater \(*Alasmidonta varicosa*\) in the Shediac Bay Watershed](#). Shediac Bay Watershed Association. 69 pp. (en anglais seulement).
- Lachance, M. 2021. Surveys, Inventories and Monitoring - Brook Floater Visual Surveys and Study on Brook Floater Recruitment and Survival. Report submitted to DFO for the Aboriginal Fund for Species at Risk. 42 pp. (en anglais seulement).
- Lachance, M. et H. MacDonald. 2021. Surveys, Inventories and Monitoring – Brook Floater and Other Freshwater Bivalves. Report from Confederacy of Mainland Mi'kmaq to Fisheries and Oceans Canada. 12 pp. (en anglais seulement).
- LeBlanc, F., R. Steeves, V. Belliveau, F. Akaishi et N. Gagné. 2021. [Detecting the brook floater, a freshwater mussel species at risk, using environmental DNA](#). Aquatic Conservation: Marine Freshwater Ecosystems 1-12. DOI: 10.1002/aqc.3551 (en anglais seulement).
- McAlpine, D.F., M.C. Sollows, J. B. Madill, et A. L. Martel. 2021. Moules d'eau douce des provinces maritimes: Guide éclair. Musée du Nouveau-Brunswick, Saint-Jean, Nouveau-Brunswick, Musée canadien de la nature, Ottawa, et Pêches et Océans Canada, Ottawa, Canada. 28 pp. Site web du Musée du Nouveau-Brunswick : <https://www.nbm-mnb.ca/fr/>. Consulté en novembre 2025.
- MPO. 2018. [Plan de gestion de l'alasmidonte renflée \(*Alasmidonta varicosa*\) au Canada](#). Série de Plans de gestion de la *Loi sur les espèces en péril*. Pêches et Océans Canada, Ottawa, v + 49 p.
- MPO. 2023. [Pêches et Océans Canada et ses partenaires confirment que la moule zébrée, une espèce aquatique envahissante, est arrivée au Nouveau-Brunswick. Communiqué de presse. 14 septembre 2023](#). Consulté en novembre 2025. [Source électronique].

- MPO. 2024. Seasonality of the eDNA detection of at-risk freshwater mussel species, including the Brook Floater. Plain language report submitted to the Competitive Science Research Fund. 4 pp. (en anglais seulement).
- MPO. 2025. [Carte des espèces aquatiques en péril](#). Consulté en mars 2025. [Source électronique].
- New Brunswick Species-at-Risk Research Program. 2023. New Brunswick Species-at-Risk Research Program Watershed & Aquatic Research & Monitoring Lab @ University of New Brunswick. Website: <https://storymaps.arcgis.com/stories/3aeb76ec5ea147d086a62261fe65d0db#ref-n-DEpKUT>. Consulté en avril 2025. [Source électronique]. (en anglais seulement).
- Nova Scotia Department of Natural Resources and Renewables. 2022. [Recovery Plan for the Brook Floater \(*Alasmodonta varicosa*\) in Nova Scotia \[Final\]](#). Nova Scotia Endangered Species Act Recovery Plan Series. 78 pp. (en anglais seulement).
- Nova Scotia Salmon Association. 2023. The Southern Uplands Watershed Approach Towards Ecosystem Recovery (WATER) Projects for Aquatic Species at Risk. Submitted to Fisheries and Oceans Canada. 327 pp. (en anglais seulement).
- Rawlings, T. et K. White. 2022. Developing molecular tools for monitoring at-risk freshwater mussel populations in Atlantic Canada. Report submitted to DFO, Species at Risk Program, Maritimes Region. 22 pp. (en anglais seulement).
- Ryan, M. 2022. The design and implementation of a molecular identification key for freshwater bivalves in the maritime provinces of Canada. Undergraduate Honours thesis, Cape Breton University, Sydney, Nova Scotia. (en anglais seulement).
- Sollows, M.C. et D.F. McAlpine. 2021. Moules d'eau douce des provinces Maritimes: guide d'accompagnement pour la collection de référence de moules d'eau douce. Musée du Nouveau-Brunswick, Saint-Jean (Nouveau-Brunswick), et Pêches et Océans Canada, Ottawa (Canada). 34 pp.